

Fiche de poste

Enseignant référent pour les usages du numérique premier degré (Erun)

L'enseignant référent pour les usages du numérique est un professeur des écoles titulaire. Il consacre le temps de décharge qui lui est octroyé à la mission numérique pour laquelle il est conduit à se déplacer sur un territoire comportant deux à trois circonscriptions de l'éducation nationale du 1er degré (classes maternelles, élémentaires et spécialisées).

Sa mission consiste à impulser et accompagner les projets et usages du numérique à l'École dans le cadre des programmes de l'école primaire. Il n'est pas chargé de la maintenance des équipements mais peut aider à la configuration et à l'installation de logiciels pédagogiques. Il est l'accompagnateur de proximité des enseignants dans la formation au et par le numérique.

Placé sous l'autorité conjointe de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la mission numérique et des inspecteurs de circonscription concernés, son action est aussi coordonnée par le conseiller pédagogique départemental numérique. Membre d'une équipe en réseau départemental, l'Erun voit ses missions déclinées dans le cadre de la feuille de route académique du numérique.

Son action s'inscrit dans le cadre des orientations nationales, académiques et du programme de travail départemental. Elle se décline localement selon les orientations définies par les inspecteurs de l'éducation nationale au sein de chaque circonscription du premier degré d'exercice et selon les besoins repérés dans les écoles.

L'Erun rend compte de son activité à l'inspecteur chargé de la mission numérique qui la communique aux inspecteurs de circonscription sous la forme d'un bilan annuel de sa mission, des perspectives d'évolution, des freins et des leviers. Il s'engage dans une démarche de développement professionnel : veille didactique et pédagogique, littérature et préparation à la certification de formateur (Cafipemf).

Conseil et formation

- ✓ Impulser et accompagner les projets d'école faisant appel au numérique, notamment en intervenant en classe aux côtés des professeurs des écoles, sans se substituer à eux, pour concrétiser un projet pédagogique incluant le numérique. Faire connaître des outils pédagogiques et accompagner leurs usages dans les classes. Aider les écoles dans leur organisation logistique, pour les aspects relatifs à la protection de la vie privée, des données à caractère personnel et à la sécurisation des échanges (Internet responsable).
- ✓ Accompagner les expérimentations innovantes utilisant de nouveaux supports ou dispositifs pédagogiques (ENT, tablettes numériques, TNI, programmation, objets connectés, visioconférence, classes virtuelles...).
- ✓ Conduire des actions de formation, d'information et d'animation (stages prévus au Plan académique et départemental de formation, animations sur site d'écoles, animations pédagogiques dans les circonscriptions) en présentiel et comme *web ou e-Tuteur* dans les parcours de formation professionnelle à distance sous la responsabilité des IEN des circonscriptions d'exercice et de l'IEN numérique. Dans le cadre d'une décharge complète, il dispense de préférence en co-animation avec un formateur CPC, CPD ou Pemf :
 - **3h d'animation pédagogique hybride** par circonscription, soit **6h à 9h** ;

- **3h de formation professionnelle continue** dans le cadre du déploiement, de l'exploration et la contextualisation des parcours M@gistère, en tant que *e-Tuteur*, par circonscription, soit **6h à 9h00** ;
Soit 12h à 15h maximum et le reste disponible pour sa propre formation.

Administration et communication interne

- ✓ Pratiquer une veille des innovations pédagogiques, technologiques et juridiques dans le domaine du numérique en coordination avec le CPD numérique via le site du ministère de l'éducation nationale (volet École numérique), Éduscol, Banque de ressources numériques éducatives - BRNE, Prim à bord, Éduthèque, Agence des usages des Tice, Ludoviamag ... et les diffuser.
- ✓ Participer à l'animation départementale et à des groupes de travail (missions départementales) sous la responsabilité de l'IEN numérique dans le cadre de la politique définie par l'Inspectrice d'académie, Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale.
- ✓ Rendre compte de l'état des lieux des équipements numériques et valoriser par la communication les usages innovants, efficaces voire, remarquables du numérique à l'École (Cartoun, Prim à bord...)
- ✓ Gérer les lots de tablettes numériques et leurs applications dans le cadre de l'appel à projets départemental.

Communication externe et partenariale

- ✓ Conseiller les collectivités territoriales, pour l'élaboration de projets d'équipement d'écoles, en lien avec les enseignants et **sous la responsabilité des IEN** de circonscription et de l'IEN chargé de la mission départementale numérique.
- ✓ Seconder l'équipe de circonscription en apportant son expertise numérique voire technique, pour la réalisation de missions relevant des usages du numérique (actualisation du site de circonscription, mise en ligne de ressources).
- ✓ Capitaliser et diffuser la plus-value didactique et pédagogique des expérimentations des usages du numérique à l'École mises en œuvre dans les écoles des circonscriptions d'exercice aux collectivités territoriales, **sous la responsabilité des IEN de circonscription et de l'IEN numérique** (réunions de travail et de conseil, programmation de visites et participation à des séances pédagogiques *in situ*).

Lieux d'exercice

Secteurs ERUN en 2019-2020 : Brest ville, Brest est et Brest abers / Brest nord et Brest Iroise / Lanerneau et Morlaix Centre / Landivisiau et Morlaix / Châteaulin et Quimper nord / Quimper Cornouaille et Quimper est / Quimper sud, Quimper ville et Quimper ouest.

Ces secteurs peuvent être ajustés d'une année sur l'autre en fonction des besoins du service.

En priorité dans les écoles des circonscriptions d'exercice :

- ✓ Ayant bénéficié du Plan numérique de 2015-2016-2017-2018 « *Collèges et écoles numériques et innovation pédagogique* » et celles qui bénéficieront du Label « Ecoles numériques 2020 ».
- ✓ Engagées dans les expérimentations départementales (ENT, tablettes numériques, recherche-action, liaison école/collège, IntuiScript, Kaligo, Mathia...);
- ✓ Dont le projet d'école poursuit un axe du développement des usages pour le numérique à l'École et dont les équipes pédagogiques sont mobilisées en ce sens ;
- ✓ Ayant été équipées dans le cadre des plans École numérique rurale - École numérique innovante et ruralité – Énir, Ecoles numériques 2020 et/ou par les collectivités territoriales (TNI, tablettes, portables...)
- ✓ En lien avec les activités proposées dans le cadre de la coopérative numérique pédagogique Interactik

Ponctuellement :

- ✓ Dans les écoles souhaitant une aide logistique et/ou un conseil quant à un éventuel projet d'équipement ;
- ✓ Dans les écoles concernées par les évaluations numériques (Cèdre, GS-CP-CE1 dédoublés, Timms, repères CP et CE1, Elaine, etc.)
- ✓ Un espace de travail est laissé à disposition dans les bureaux des circonscriptions d'exercice, l'Erun faisant partie intégrante de l'équipe de circonscription.

Il participe en outre aux réunions de coordination académique (un binôme a minima par réunion trimestrielle), départementales et aux classes virtuelles mensuelles de mise au point de la mission. Celles-ci sont programmées à l'année et sont inscrites à l'agenda comme des priorités.

Contraintes du poste : comme membre des équipes de circonscription, il faut envisager, lors des vacances scolaires, de travailler au-delà de la sortie des élèves et avant la pré-rentrée.